

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.	31 juillet 80 (1er fév. 80)	1/80 B2
Stadt Biberach a.d. Riss, BRD	Ideenwettbewerb Kaufhaus Staigerlager	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die am Tage der Auslobung im Zulassungsbereich ihren Wohn-, Geschäfts- oder Dienstsitz haben. Studierende sind nicht zugelassen. Ausführliche Teilnahmebestimmungen: Heft 12/1980, S. 251	20. Aug. 80 (ab 8. April 80)	
Int. Bauausstellung Berlin 1984	Wohnen in der Friedrichstadt, int. städtebaulicher Wettbewerb	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die zur Führung der Berufsbezeichnung Architekt berechtigt sind, ferner Absolventen von entsprechenden Hoch- und Fachschulen, Studenten sind nicht zugelassen	3. Sept. 80	
Baudirektion des Kantons Zürich, Tiefbauamt	Rheinbrücke bei Eglisau, IW	Ingenieurbüros mit Niederlassung im Kanton Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1979 sowie Arbeitsgemeinschaften solcher Firmen. Der Bezug eines oder mehrerer Architekten oder Fachberater ist gestattet, doch müssen diese die gleichen Bedingungen erfüllen	5. Sept. 80	
Schulgemeinde Amriswil	Neubau der Realschule Amriswil, PW	Alle selbständig erwerbenden Architekten mit Geschäftssitz im Kanton Thurgau seit dem 1. Januar 1979	15. Sept. 80 (31. Mai 80)	
Gemeinde Pratteln	Gestaltung des Prattler Ortskernes, IW	Fachleute, die seit mind. dem 1. Jan. 1979 in den Kantonen Basel-Land oder Basel-Stadt Wohn- oder Geschäftssitz haben sowie Fachleute, die im Kanton Basel-Land heimatberechtigt sind	16. Sept. 80	
Comune di Bellinzona	Ristrutturazione urbana di Piazza del Sole Comune di Bellinzona (a due fasi)	A chi è inscritto all'albo OTIA, ramo architettura. Tutti gli architetti di nazionalità svizzera oppure aventi il domicilio civile o professionale in Svizzera e che sono : a) diplomati da una scuola politecnica federale o da scuole svizzere o estere equivalenti, oppure b) iscritti al REG degli architetti.	26 sett. 80 (16 giugno 80)	9/80 B34
République et Canton de Genève	Dépôt et centre administratif des Transports publics genevois	Ouvert à tout architecte domicilié à Genève depuis le 1er janvier 1978 et propriétaire d'un atelier d'architecture depuis cette même date, ainsi qu'à tous les architectes genevois quel que soit leur domicile et également propriétaire d'un atelier d'architecture depuis le 1er janvier 1978	26. Sept. 80 (25. Mai 80)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises à Dorigny, PW	Architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1979	30. Sept 80	
Organisation de la confrontation des projets d'étudiants, XIVe Congrès de l'UIA à Varsovie	Réhabilitation d'un petit ensemble dans un environnement urbain dégradé	Etablissements d'enseignement supérieur d'architecture et leurs étudiants	1. Okt. 80 (30. Juni 80)	
Gemeinde Köniz	Primar- und Sekundarschulanlage, PW	Architekten mit Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1980 in der Gemeinde Köniz	3. Okt. 80	
Service des bâtiments de l'Etat du Valais	Bâtiment de police, Monthey	Les architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1980 ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne et établis en Suisse	6 oct. 80 (30 juin 80)	13/80 B54
Gemeinde Herisau	Abschlussklassen-Schulhaus, PW	Architekten, die Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1978 im Kanton Appenzell-Ausserrhoden, Bezirk Hinterland haben	27. Okt. 80	
Farb-Design-International e. V., Landesgewerbeamt Baden-Württemberg, Stuttgart	Internationaler Farb-Design-Preis 1980/81, Architektur, Industrie-Produkte, Didaktik	Teilnahmeberechtigt sind alle Personen, Arbeitsgruppen und Schulen, die in der Farbgebung tätig sind	1. Dez. 80	
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggsee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projektwettbewerb	Ingenieur-Büros und Ingenieur-Gemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31. März 81 (30. Juni 80)	

Nouveaux dans cette liste

Organisateur	Sujet PW : concours de projet IW : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Stadt Wädenswil	Hafenanlage für die Kleinschiffahrt, PW	Fachleute mit Geschäftsdomizil oder Wohnort seit dem 1. Januar 1980 im Bezirk Horgen	3. Okt. 80	
Stadtrat von Zürich	Überbauung des Selinaureals, PW	Alle im Kanton Zürich heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen Fachleute (Wohn- oder Geschäftssitz)	14. Nov. 80 (22. Aug. 80)	
Internationale Architekten Union	«Mein Haus, mein Quartier, meine Stadt», Zeichnungswettbewerb für Kinder	Kinder und Jugendliche von 7 bis 16 Jahren	31. Dez. 80	13/80 B54

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois (CESSNOV) — 3^e étape

Résultats

1. Composition du jury

Président : M. A. Rouyer, architecte — adjoint de l'architecte cantonal, Lausanne. Membres : MM. F. Bruand, directeur du CESSNOV Cheseaux-Noréaz ; C. Hosner, syndic, Cheseaux-Noreaz ; P. Foretay, architecte, professeur à l'EPFL, Vufflens-le-Château et A. Dolci, architecte, Yverdon. Suppléants : MM. J.-P. Carrard, doyen de l'E.N. d'Yverdon au CESSNOV, Cheseaux-Noreaz et J.-P. Merz, architecte, Lausanne. Secrétaire : M. J.-F. Ottesen, ingénieur au Service des bâtiments de l'Etat, Lausanne.

2. Projets reçus

Quarante et un architectes remplissant les conditions ont été admis à concourir et ont reçu les documents. Vingt-six projets et maquettes ont été déposées au CESSNOV dans les délais.

Les projets ont été expertisés par M. W. Bardet, architecte à Yverdon, qui a procédé au contrôle du respect du règlement et du programme.

3. Première analyse

Le jury a procédé à un examen détaillé portant sur les caractéristiques principales d'implantation et de fonctionnement, particulièrement les relations entre les bâtiments proposés et les bâtiments existants, l'organisation des circulations automobiles et des cycles (accès, zones d'arrêt, parkings) et des piétons. Il a retenu alors pour un second tour neuf projets.

4. Jugement

Le jury, très partagé, décide après analyse détaillée de l'attribution des prix suivants :

1 ^{er} prix	Fr. 6500.—	D. Gudit et M. Vogel, Yverdon
2 ^e prix	Fr. 6250.—	P. Giorgis & D. Mondada, Lausanne
3 ^e prix	Fr. 6000.—	F. Boschetti & O. Lorenzetti, Epalinges
4 ^e prix	Fr. 5750.—	R. Luscher, M. Dembowska & J. Kiburz, Lausanne
5 ^e prix	Fr. 5500.—	C. et O. Henchoz & J. Picot, Commugny
achat	Fr. 6000.—	P. Plancherel, Dommartin

5. Mandat d'exécution

Aucun projet ne se démarquant des autres, le jury décide à l'unanimité et conformément aux normes SIA 152 d'organiser un second tour demandant à 3 concurrents de revoir leur projet en fonction des remarques du jury.

L'indemnité pour ce complément d'étude est fixée à Fr. 5000.— par concurrent.

Les trois projets retenus sont le 1^{er} et le 2^e prix ainsi que le projet non primé recommandé pour achat.

Après avoir été informé que les trois études complémentaires avaient été rendues dans les délais et respectaient l'anonymat, le jury a pris connaissance de l'expertise du Service des bâtiments qui a relevé les points suivants :

- les trois projets respectent le programme des locaux, ceci à l'exception de quelques locaux dont la surface est légèrement inférieure à celle demandée ;
- le projet du à l'auteur du premier prix supprime la sortie des véhicules prévue au nord du parking existant.

Le jury estime que les remarques sont mineures et n'appellent aucune décision d'exclusion du jugement.

7. Conclusion et recommandations

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de mandater l'auteur du projet de M. Plancherel à Dommartin pour la suite des études de la construction de la 3^e étape du CESSNOV. Il recommande que le projet soit étudié et développé selon le projet présenté au 2^e tour du concours d'architecture sous réserve des remarques formulées dans la critique individuelle, qui devront faire l'objet des vérifications nécessaires.

Ministère des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite

Henning Larsen (Danemark), lauréat du concours international (deuxième phase)

A l'issue de la première phase du concours, après avoir pris connaissance des différents projets, des rapports du jury et de la commission technique, Son Altesse Royale le Prince Saud Al Faisal, conformément au règlement du concours, a décidé de ne pas nommer immédiatement le lauréat et de passer à une seconde phase. Les projets de Pierre El Khoury (Liban), de Ricardo Bofill (Espagne), de Henning Larsen (Danemark) et de Suter & Suter (Suisse), que le jury avait particulièrement appréciés, ont été remis en compétition.

Pour cette deuxième phase, il était demandé aux architectes d'étudier une nouvelle proposition en fonction des remarques formulées par le jury dans le premier rapport et de présenter eux-mêmes leur projet devant le jury. Celui-ci s'est réuni de nouveau du 23 au 27 février 1980.

Dans son second rapport, il a recommandé à l'unanimité le projet de Henning Larsen qui, cette fois, correspondait tout à fait aux critères établis dans le programme et qui tenait compte

des observations du jury lors du premier jugement.

Le Prince Saud Al Faisal, auquel appartenait la décision finale, a approuvé ce choix. Le jury s'est montré très impressionné par la qualité du dessin architectural du projet de Henning Larsen, qui traduisait un parti d'une grande dignité, respectait l'environnement et les traditions culturelles islamiques en exprimant une vision contemporaine d'une « architecture de désert ». Le jury s'est accordé à reconnaître que ce projet donnerait naissance à un bâtiment exceptionnel, à l'image des intentions du Ministère des Affaires étrangères qui souhaitait faire de cet édifice la « porte d'entrée » du Royaume d'Arabie Saoudite. L'UIA éditera un ouvrage largement illustré, consacré au concours, qui présentera l'ensemble des projets, commentés par leurs auteurs et par le jury.

Rappelons que le concours était organisé par l'Union internationale des architectes.

Les participants à la première phase du concours étaient ; R. Bofill (Espagne), A. Dalokay (Turquie), T. Dannatt (Royaume Uni), P. El Khoury (Liban), R. Fairburn (USA), A. Isozaki (Japon), H. Larsen (Danemark), O. Frei (RFA), Piano & Rice (Italie), Suter & Suter (Suisse) et R. Taillibert (France).

(Suite du Carnet des concours en page B59)

Carnet des concours

Bâtiments universitaires sur les Jeunes Rives, Neuchâtel

Résultats

Dans sa séance du 12 juin 1980, le jury a attribué les prix suivants sur la base de dix-sept projets reçus :

1 ^{er} prix	Fr. 10 000.—	M. Ed. Weber, architecte EPFL/FAS/SIA à Neuchâtel
2 ^e prix	Fr. 9 000.—	M. J.-M. Triponez, architecte EPFZ, urbaniste TIT à La Chaux-de-Fonds
3 ^e prix	Fr. 8 000.—	M. P. Debrot, architecte EPFL/SIA à Neuchâtel
4 ^e prix	Fr. 7 000.—	M. A. Aubry, architecte à Neuchâtel
5 ^e prix	Fr. 5 500.—	M. G.-J. Haefeli, architecte EPFZ/FAS/SIA à La Chaux-de-Fonds
6 ^e prix	Fr. 4 500.—	M. R. Studer, architecte FSAI et Mme M. Milutinovic, architecte SIA à La Chaux-de-Fonds
7 ^e prix	Fr. 4 000.—	MM. R. A. Meystre, architecte FAUG/FAS/SIA ; P. Meystre, architecte EPFL/SIA ; A. Meystre, architecte EPFL/SIA à Neuchâtel

Les projets suivants ont été classés :

8^e rang : MM. P. Salus, architecte EPFL/SIA à La Chaux-de-Fonds et Th. Vuilleumier, architecte EPFL/FAS/SIA à Corcelles (NE)

9^e rang : MM. A. Habegger, architecte EPFZ/SIA à Neuchâtel et J. Lenzen, architecte à Neuchâtel.

Le jury a proposé au maître de l'ouvrage d'inviter les auteurs des trois premiers projets classés à reprendre leur étude au sens d'un avant-projet.

Congrès

Cours d'informatique

Le Groupement romand de l'informatique organise durant le 2^e semestre de 1980 les cours suivants dans les diverses régions de Suisse romande :

Région (Lieu)	Début du cours	Cours et dates
Jura (Delémont)	2 septembre 1980	« Initiation à l'informatique » du 2 au 4 septembre 1980 puis du 16 au 18 septembre 1980
Vaud (Lausanne)	2 septembre 1980	« Correspondant informatique » du 2 au 4 septembre puis du 16 au 18 septembre 1980
(Lausanne)	28 octobre 1980	« Initiation à l'informatique » du 28 au 30 octobre 1980 puis du 11 au 13 novembre 1980
(Lausanne)	6 novembre 1980	« Mise en œuvre de l'informatique par et pour le gestionnaire » du 6 au 7 novembre 1980 puis du 20 au 21 novembre 1980
Genève (Genève)	3 septembre 1980	« Conception structurée des systèmes d'information » du 3 au 5 septembre 1980 puis du 17 au 19 septembre 1980
(Genève)	16 septembre 1980	« Anglais technique de l'informatique » chaque mardi matin, du 16 septembre 1980 au 2 décembre 1980
(Genève)	2 octobre 1980	« Mise en œuvre de l'informatique par et pour le gestionnaire » du 2 au 3 octobre 1980 puis du 16 au 17 octobre 1980

(Genève)	5 novembre 1980	« Programmation structurée » du 5 au 7 novembre 1980 puis du 19 au 21 novembre 1980
Neuchâtel (Les Geneveys-sur-Coffrane)	9 septembre 1980	« Initiation à l'informatique » du 9 au 11 septembre 1980 puis du 23 au 25 septembre 1980
Fribourg (Fribourg)	9 octobre 1980	« Mise en œuvre de l'informatique par et pour le gestionnaire » du 9 au 10 octobre 1980 puis du 23 au 24 octobre 1980

Renseignements et inscriptions : Groupement romand de l'informatique, case postale 104, 1000 Lausanne 4 (tél. 021/20 68 57).

Industrie et technique

Sécurité accrue pour les habitants du Grand-Lancy

L'achèvement de l'avenue Curé-Baud au Grand-Lancy augmentera sensiblement le volume du trafic, de même que l'accès important à la nouvelle zone industrielle de Plans-les-Ouates. Vu la nouvelle largeur importante de l'avenue Curé-Baud, il a été décidé de construire un passage inférieur pour faciliter le passage des piétons. Les autorités communales ont choisi le système Armo-Koenig pour résoudre le problème particulier des piétons à cet endroit.

La buse Armco-Koenig multiplaque est un tube métallique circulaire, composée de plaques métalliques galvanisées à chaud avec une ondulation de 5 cm environ. Ce genre de construction s'assemble directement sur le chantier avec des boulons. Le diamètre intérieur de la buse a été calculé à 3,22 m, la longueur est de 34,55 m et le poids total de la construction est d'environ 13 tonnes. Les piétons marcheront sur un caillebotis posé à l'intérieur de la buse et qui ne demandera aucun entretien spécial.

Pour le passage de la lumière, il a été prévu un puits monté sur la buse, dans la berme centrale de l'avenue Curé-Baud. La nuit,

un éclairage au plafond du tube facilitera le passage des piétons.

Tous les travaux se sont effectués dans un délai très court, c'est-à-dire que l'avenue Curé-Baud n'a été fermée au trafic que pendant deux semaines seulement. Ces travaux comprennent le terrassement, la préparation de la fondation, le montage de la buse, le remblayage latéral et supérieur et la pose du tapis.

Cette courte durée d'exécution est possible grâce au montage préalable de la première moitié de la buse, d'environ 18 m, à côté du chantier. Cette partie a été posée avec une grande autogru sur la fondation en tout venant le jeudi matin à partir de 07 h. 00. La deuxième moitié de la buse a été assemblée directement sur la fondation, alors que les premiers 18 mètres étaient déjà remblayés. Le montage est complètement indépendant des intempéries ; il a été terminé définitivement vendredi soir 9 mai.

Les passages Armco-Koenig résolvent les problèmes aux endroits où le trafic des piétons croise une route principale ; cela avec un minimum de frais et de perturbation du trafic pendant la construction, tout en offrant le maximum de sécurité pour les enfants et les personnes âgées.

